Dossier : 999392

RAPPORT DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CADASTRE :	du Québec
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE :	Québec
MUNICIPALITÉ :	Québec (ville)
LOT(S) CRÉÉ(S) :	5 260 013 à 5 260 077
LOT(S) REMPLACÉ(S) :	1 708 471

Le présent rapport a pour but de justifier la non-conformité de la mesure ouest ainsi que la superficie entre le lot remplacé et le lot 5 260 013.

Le levé terrain a permis de trouver des repères dans le secteur sous étude. J'ai aussi consulté et considéré les documents suivants :

- Certificat de localisation d'Alexandre Renaud, arpenteur-géomètre, portant sur le lot 1 708 471 et préparé le 4 mai 2013 sous le numéro de minute 9453. La différence de mesure pour la limite ouest y est notamment mentionnée.
- Certificat de localisation de Paul Lachance, arpenteur-géomètre, portant sur le lot 60-87 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Québec (La Banlieue) et préparé le 7 juillet 1985 sous le numéro de minute 1254. Ce lot est maintenant connu sous le numéro 2 296 318 du cadastre du Québec.
- Certificat de piquetage de Charles Baillargé, arpenteur-géomètre, portant sur le lot 2 296 502 et préparé le 23 octobre 2004 sous le numéro de minute 2987. Ce lot est situé du côté sud de la rue de la Montagne.
- Plan produit par la ville de Québec (no VQ-658-M-7) montrant l'emprise des rues Ottawa et de la Montagne.

Il y a cohérence entre les repères trouvés et les documents consultés, ce qui permet de confirmer la mesure de 30,23 pour la limite ouest du lot 1 708 471. Cette modification de la mesure ouest a un impact sur la superficie du lot remplacé.

Il est aussi à noter que cette modification a un effet sur le lot voisin 2 160 140. Ce dernier pourrait faire l'objet d'une modification cadastrale dans une requête subséquente.

Cette opération cadastrale est faite conformément aux dispositions de l'article 3043, alinéa 1 du Code civil du Québec.

Préparé à Québec

Signé numériquement par : Pierre Giguère, a.-g. (Matricule 1923)

Minute : 10250 datée du 4 juin 2013
Dossier a.-g. : 10-5263